



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Autre avis

Date de publication: SHAB 24.04.2024

Publications supplémentaires: KABGE 24.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 24.04.2029

Numéro de publication: KK10-0000002507

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

VENTE D'URGENCE

MV SANTE Clinique Champel SA
CHE-103.190.050
avenue de Champel 42
1206 Genève

Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'office cantonal des faillites procède à une vente d'urgence des actifs de la société, l'acquéreur proposant également la reprise du bail. Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur des biens faisant partie de la réalisation doivent s'annoncer d'ici au 2 mai 2024. A défaut, les biens seront réalisés. Les créanciers et les tiers intéressés ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure de la manière suivante : en communiquant leurs offres par courriel à l'office cantonal des faillites à l'adresse électronique ocf@etat.ge.ch d'ici au 2 mai 2024 en indiquant le montant de l'offre supérieure qu'ils proposent pour la reprise de l'activité et des actifs; en s'engageant, dans le même courrier, à régler le montant convenu et à reprendre le bail et l'arriéré de loyer, en déposant à l'office cantonal des faillites d'ici au le montant de l'offre supérieure au moyen d'un chèque en faveur de l'office cantonal des faillites émis par un établissement bancaire de la place de Genève sur lui-même ou d'une garantie bancaire à première demande émise par un établissement bancaire de la place de Genève, ou enfin d'un versement direct au moyen des coordonnées qui lui seront transmises. A défaut de respecter les conditions précitées, la convention de cession déploiera tous ses effets. En cas d'offre supérieure et de dépôt des garanties financières exigées dans les délais précités, l'administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privées entre amateurs dans les locaux de l'office cantonal des faillites. La décision de l'office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3 dans les 10 jours dès sa réception. Yann Meyer Tél. : 022 388 89 34